

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNÉE.

"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 23 JANVIER, 1850.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Aux Abonnés de ce Journal.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demi-feuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant. Nous prenons ici occasion de prévenir nos abonnés qu'après le 15 février prochain, époque où expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître plus tard. En conséquence, à partir de cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demi-feuille; toutefois nos lecteurs n'y perdront rien puisque nous leur donnerons autant de matière à lire, que par le passé, c'est-à-dire de 7 à 8 colonnes; la perte de l'insertion de ces annonces ne retombe donc que sur nous seuls, nous croyons ne devoir point les récompenser pour le peu de temps qu'il nous reste à publier notre journal.

Le 21 janvier, 1850.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.



"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 23 JANVIER, 1850.

Encore le Proudhonisme.

Il y a quelques jours, comme on l'a vu dans le *Journal*, le point de vue socialiste était exposé par les *Messieurs qui vivent des sucrés de l'Épave*. Dimanche, dans une assemblée, M. Soudard, a pensé pour l'honneur de ce que lui et ses co-opérateurs veulent inaugurer au Canada: *Liberté, Égalité, Fraternité*. Pour des distinctions de toute main, il n'y a rien de plus facile! Il avait-il des relations privilégiées avec M. Soudard?

M. Soudard, n'a qu'un pauvre cheval et un peu de carrosse, nous comprenons qu'il ne soit pas riche, mais à bas les carrosses! A bas les chevaux! Il est dans son droit. Mais ceux qui n'ont pas même un cheval parce qu'ils ne sont pas aussi riches, aussi grands seigneurs que M. Soudard, ceux qui vont à pied ont pareillement le droit de crier: à bas les chevaux! A bas M. Soudard et son cheval! A bas, les carrosses! Égalité! Liberté! Tout le monde à pied de par la loi!

Les Socialistes et les Rouges.

En général, le prétendu socialiste n'est rien de tout, qu'un fainéant et qu'un amuseur. Il aboie comme les chiens, parce qu'il n'a rien dans la gueule. Sentez-vous un morceau de pain et il se tuit.

Cet aboyeur est habituellement un avocat sans client, un médecin sans malades ou un professeur sans élèves. Il a fait de mauvaises études, a attrapé dans les journaux et dans les cafés une espèce de langage creux, qui en impose aux personnes simples, et ne sait au fond rien du tout, pas même son état.

Tout le tapage qu'il fait a pour but d'acquiescer une place quelle qu'elle soit: perception, justice de paix, direction de poste, tout lui est bon. Il en demande une à tous les gouvernements nouveaux, et comme il n'en obtient pas, il change immédiatement d'opinion, et il travaille au renversement de l'ordre établi, dans l'espoir d'être plus heureux à la révolution nouvelle.

Ce socialiste est donc tout simplement

un paresseux qui, ne pouvant se faire une position par lui-même, voudrait vivre aux dépens du budget, c'est-à-dire aux dépens de tout le monde. Donnez-lui la place qu'il demande, et il deviendra à l'instant même un féroce conservateur. — *Villes et Campagnes.*

Voici ce que l'abbé Pascal répond à un Socialiste Proudhoniste: "Si vous parvenez à me prouver qu'un vrai socialiste est un homme chaste, honnête, désintéressé, libre de toute cupidité terrestre, sans envie, sans ambition, sans orgueil, je fraternise à l'instant avec lui. Mais j'avoue que tous les socialistes et Proudhonistes que j'ai vus et connus ne ressemblent pas du tout à l'homme libre dont parle l'apôtre St. Paul que les socialistes citent si souvent.

"Parmi des centaines de pères de familles, parmi de nombreux ouvriers, gens de tout sexe et de toute condition, que je connais comme sincèrement chrétiens, honnêtes, rangés, laborieux, probes, charitables, patients, je n'ai pu en rencontrer un seul qui se décorât du nom de socialiste. Au contraire, j'ai vu ce qu'on appelle un tel, ce qu'il y a de taré, les hanteurs de mauvais lieux, les fainéants, les débauchés, les escrocs, les filoux, les voleurs, les pillards, les insulteurs de prêtres et de la Religion, en un mot tout ce qu'il y a de déshonneur dans le pays se ranger sous l'étendard socialiste." — *Censure.*

On lit dans le *Journal* d'hier au soir:

Nous n'avons pas à rétracter un seul mot de ce que nous avons dit, samedi, de la physionomie et du caractère des hommes qui environnaient M. Légaré.

Son orateur, *suavia*, se fit entendre, et quel langage, quelle puissance d'argumentation! Le plus fort de ses arguments fut que M. Légaré avait été emprisonné en 1837. Il n'y avait pour l'attérer qu'une question à faire à ce brillant ambitieux et incapable: "Pendant que M. Légaré était en prison, où étiez vous, vous qui vous faites aujourd'hui son glorificateur?" Il ne pouvait que répondre piteusement: "J'étais lieutenant dans le corps des volontaires, et j'aurais vu avec joie mon candidat d'aujourd'hui monter sur l'échafaud."

Les autres *leaders* du parti Légaré ne valent pas même la peine qu'on les nomme il suffit de dire que la plupart d'entre eux n'ont pas même droit de vote.

ELECTION DE MEGANTIC.—Il paraît que l'élection de ce comté va être chaudement contestée: un nom vient d'être ajouté à ceux des candidats déjà connus; M. A. McDonald s'est rendu aux sollicitations d'un grand nombre d'électeurs et va se mettre sur les rangs de la candidature pour brigner les suffrages populaires; son adresse à paraître dernièrement.

Tempérance.—Un troisième édition du *Manuel de Tempérance* par l'abbé CHAMPAIGNY est maintenant en vente chez M. Crémazie. Cet ouvrage a été revu de nouveau, corrigé avec soin, et augmenté d'une notice biographique de notre illustre apôtre de la tempérance. L'accueil favorable que les deux premières éditions, ont déjà reçu de la part du public nous fait espérer que celle-ci sera bientôt épuisée. Chaque citoyen devrait se procurer ce volume, s'il ne le possède pas déjà, tant pour lui-même que pour sa famille.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

New-York, 18 janv. — Une lettre de Washington parle d'une récente révolution qui vient d'éclater à Cuba. Les patriotes ont prélevé des sommes d'argent, et sont abondamment munis d'armes et de provisions, en sorte que le plan paraît être bien concerté.

Boston, 19 janv. — Le Dr. Webster a été amené devant la Cour pour entendre la nature de l'accusation portée contre lui et qui est divisée en quatre chefs.

Le docteur paraissait parfaitement maître de sa personne, et n'avait nullement souffert de sa détention.

ÉTAT DU REVENU ANNUEL,

terme moyen, de la Corporation de Québec.

Cotisation pour l'année courante.	£1,050 0 0
Do. des années précédentes.	7,020 0 0
— 11,100 0 0	
Taxes spéciales.	60 0 0
Loyer des édifices publics.	300 0 0
Do. des halles de marché.	700 0 0
Licences pour aubergistes, épiciers, regrutiers, charretiers, etc.	2,200 0 0
Loyer du quai du marché St. Paul.	200 0 0
Taxe sur les cheminées.	625 0 0
Contributions pour canaux, permis l'inspecteur de chemin, etc.	106 0 0
Reçus divers pour frais de loi, amendes, etc.	150 0 0
— 15,441 0 0	

Publié par ordre du Conseil de Ville, WM. BENNETT, Trésorier de la Cité. Québec, 14 janvier 1850.

ÉTAT de la DETTE ENTIERE de la CORPORATION DE QUEBEC:—

Dû pour l'année cour. 1850, savoir: Bons payables le 1er janvier 1849 non rachetés.	£4,950 0 0
Bons payables le 1er janvier 1850, non rachetés.	5,250 0 0
Placement semi-annuel des intérêts sur bons payables le 1er janvier courant, à 3 par 100 sur £35, 566.	1,075 19 7
Billets promissaires à la Banque de Québec, £1, 750 0 0	
A la compagnie du Gaz de Québec. £255 11s.	2,005 11 0
Montant dû le 31 courant, savoir: pour salaires et pensions depuis 31 octobre dernier.	460 0 6
Allocation due aux compagnies du feu le 1er cour.	350 0 0
Comptes divers dus le ou avant le 31 courant.	1,041 16 5
— 15,123 7 6	
Dû le 1er janv. 1851, Bons.	2,500 0 0
" " " 1852, "	4,200 0 0
" " " 1853, "	6,366 0 0

" " " 1854, "	3,000 0 0
" " " 1855, "	3,000 0 0
" " " 1856, "	3,000 0 0
" " " 1857, "	3,000 0 0
" " " 1858, "	600 0 0

Montant de toute la dette. £40,789 7 6

Publié par ordre du Conseil de Ville. WM. BENNETT, Trésorier de la Cité. Québec 15 janvier 1850.

ÉTAT du MONTANT brut de la COTISATION pour les années 1846, 1847, 1848 et 1849, qui reste à payer:

Année 1846.	£2,757 8 6
Année 1847, savoir:—	
Quartier	
St. Louis, £409 2 0	
du Palais, 149 14 1	
St. Pierre, 437 2 7	
Champlain, 413 14 11	
St. Roch, 501 14 3	
St. Jean, 363 8 1	
— £2,304 15 11	

Année 1848, savoir:—	
Quartier	
St. Louis, £368 9 3	
du Palais, 169 13 8	
St. Pierre, 907 9 5	
Champlain, 659 9 2	
St. Roch, 597 15 2	
St. Jean, 576 4 5	
— £3,279 1 1	

Année 1849, savoir:—	
Quartier	
St. Louis, 1,438 2 9	
du Palais, 813 15 4	
St. Pierre, 2,167 2 0	
Champlain, 1,169 16 11	
St. Roch, 1,688 8 6	
St. Jean, 1,395 2 7	
— £8,592 8 1	

£16,933 13 7
W. BENNETT, Trésorier de la Cité. Québec, 15 janvier 1850.

FORMATION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE, POUR LES CHAMBRES DE LA LEGISLATURE.

La communication suivante apprendra les moyens qu'on a été obligé d'adopter pour former une nouvelle bibliothèque pour les chambres législatives, pour réparer les dégâts commis par les incendiaires émeutiers du printemps dernier.

Le 4 janvier, le lieutenant gouverneur de l'Etat de New-York soumit au Sénat de cet Etat, l'intéressante lettre suivante de l'orateur de la chambre d'assemblée du Canada. Elle fut renvoyée à un comité dont M. Beekman est président:

Montréal, Canada, 22 septembre 1849.

MONSIEUR.—Vous avez sans doute été informé par les voies ordinaires des nouvelles, de la perte désastreuse que la législature et le peuple de cette province ont éprouvée, dans la destruction totale par le feu, des bâtiments dans lesquelles se tenaient les séances du parlement provincial, par le fait d'une réunion d'émeutiers, le 25 d'avril dernier.

On peut compter parmi les conséquences les plus déplorables qui sont résultées de cet outrage, la destruction entière des précieuses bibliothèques des deux chambres de la législature, et qui contenaient en tout environ 25,000 volumes. Dans ce cas spécialement, la perte est tombée non pas seulement sur le parlement lui-même, mais généralement sur le peuple de la province, qui, par la libéralité des membres des deux chambres, avait accès dans ces bibliothèques, à défaut d'autres moyens de faire des recherches littéraires, n'ayant pas d'autres bibliothèques dans le Canada, de quelque importance, auxquelles le public pût être admis.

Dans la session du parlement qui s'est

terminée dernièrement une anxiété générale s'est manifestée parmi les membres, pour remplacer la collection de livres aussi tôt que possible.

L'état actuel des finances provinciales ne peut cependant pas permettre pour le présent, une dépense considérable pour cet objet. Nos efforts pour la construction d'une bibliothèque sont inévitablement remis à une autre année. Tout en contemplant le rétablissement d'une bibliothèque pour les deux chambres de la législature, l'intention est que le public y soit admis comme auparavant. Comme on a pensé qu'on aurait beaucoup de sympathie, tant sur ce continent que dans le Royaume-Uni, pour le désastreux événement qui a causé une perte aussi grave au peuple du Canada, j'ai été autorisé par l'assemblée législative à communiquer officiellement avec les principaux corps représentatifs en Amérique et en Angleterre; en leur faisant connaître l'étendue de notre perte et en sollicitant leur généreuse assistance dans nos efforts pour remplacer la bibliothèque détruite, en nous envoyant des copies de leurs journaux législatifs, statuts, et autres documents imprimés qui pourraient être épargnés, pour y être déposés.

Je regarderai donc comme une grande faveur l'aide que vous voudrez bien donner à notre entreprise en obtenant pour nous une copie des ouvrages, officiels ou autres, que vous croirez de quelque utilité pour nous et que vous pourrez facilement nous envoyer.

Vous imposerez par là au public Canadien une obligation qu'il sera toujours très-heureux de pouvoir reconnaître: nous payerons très-volontiers toutes les dépenses qui s'en suivent, et nous vous serions grandement obligés pour ces dons bienveillants.

J'ai l'honneur de me soumettre, avec la plus haute considération, votre très-humble et obéissant serviteur.

A. N. MORIN, Orateur.

Revue des sciences.

Influence des révolutions sur les académies savantes.—M. Arago du Luxembourg et N. Arago de l'Observatoire. M. Leverrier et le Soleil.—Les étoiles filantes.—Vitesse de la lumière.

Les révolutions qui mettent tout le monde sur le qui vive, et qui tiennent éveillées toutes les mauvaises passions, toutes les ambitions plus vulgaires, ont ce triste privilège de frapper les arts et les sciences d'un sommeil léthargique, en sorte que, si les académiciens n'étaient pas immortels, les révolutions les tueraient avec les académies et tant d'autres choses encore. Nous avons eu dans notre première révolution un brave citoyen sans-culotte, ayant nom Dumas, qui avait fait une motion de premières qualité révolutionnaire: Il s'agissait seulement de briser toutes les bibliothèques et de guillotiner les beaux esprits et les savants. Il faut être juste, la révolution de février a procédé tout différemment, elle a été prendre par la main l'un des savants secrétaires perpétuels de l'Académie, M. Arago, pour en faire un des Pentarques de Luxembourg. Qui a gagné à cette promotion de la science dans le gouvernement du pays? Est-ce le Luxembourg ou l'Observatoire? Nous ne parlons pas de la France, qui n'a pas consulté et qui n'avait rien à voir dans ces arrangements de famille entre le *National* et la *Réforme*, M. Marcast et M. Flocon.

Toujours est-il que M. Arago, qui savait autrefois animer les séances de l'Académie par une foule de détails instructifs et curieux qui répandaient sur les séances

la manne nourissante des savants, et une utile distraction pour les hommes du monde...

Mais à défaut de M. Arago, voici M. Leverrier, l'alter ego.

M. Leverrier n'a pas voulu laisser clore l'année académique de 1849 sans nous donner des nouvelles fraîches du soleil.

M. Leverrier entretient l'Académie d'une perturbation considérable du mouvement du soleil.

Pendant que la terre tourne et que le soleil est violemment agité dans la régularité de ses mouvements, les étoiles filent dans notre ciel et au sein d'autres atmosphères.

Ainsi, par exemple, M. Couvlier-Gravier, a constaté à son observatoire du Luxembourg que la fameuse époque du 11 novembre, où les étoiles filantes font un ciel un vrai feu d'artifice, s'était déplacée, en ce sens que l'accroissement en nombre s'était fait jusqu'au 17 octobre, après quoi il y avait eu décroissance suivie; le maximum avait eu lieu cette année du 15 au 17 octobre.

Une chose remarquable, c'est que depuis les nuits des 12 et 13 novembre 1833 où les observateurs compétents ont vu filer officiellement 100 étoiles par heure, le phénomène a toujours été en s'amoindrissant, si bien que dans une même heure du mois de novembre de cette année 1849, on n'a pu constater que 17 étoiles filantes.

L'aimable marquise à qui Fontenelle apprendit l'astronomie dans son livre de la Pluralité des mondes, avait fini par trouver tant d'attraits dans ces voyages célestes, qu'elle n'était presque plus de ce monde.

agit bien de diner, vraiment, quand on se promène d'étoiles en étoiles, répondait la charmante élève du philosophe.

Il n'est pas probable que l'on invente un moyen positif d'apprécier l'étendue de la plus petite des étoiles. Leur existence nous est révélée seulement par ces rayons de lumière qui, dans quelques circonstances, ont probablement été plus de mille années avant de venir frapper notre globe; et cependant la lumière, voyageuse rapide, parcourt 70,000 lieues en une seconde.

Saturne, avec ses anneaux et ses satellites, n'excède pas, observé à travers un télescope de puissance médiocre, le diamètre d'une pièce de cinq francs. Supposez qu'un astronome de Sirius se serve, pour contempler notre soleil, d'un instrument de même nature que le nôtre, à ses yeux l'astre que nous appelons immense ne sera plus qu'un faible rayon, et comme la plus considérable de nos planètes roulant autour du soleil n'intercepterait pas plus de la centième partie de sa lumière, l'astronome de Sirius ne se douterait pas même que nous existions.

Nous venons de parler de la vitesse appliquée à la lumière. L'Académie, dans sa dernière séance annuelle, a apporté une attention particulière au rapport fait sur la découverte et l'application, par M. Fizeau, d'un ingénieux mécanisme au moyen duquel on peut désormais déterminer d'une manière certaine la propagation de la lumière à la surface de la terre.

Du temps de Galilée, on n'avait encore aucune idée de la vitesse de la lumière. Rien jusque-là n'avait pu faire soupçonner sa véritable valeur. Cela se conçoit; car elle pourrait devenir mille fois plus grande ou mille fois plus petite, sans faire changer le moins du monde les apparences autour de nous.

De son côté, Galilée, emportant l'autre lanterne, alla se rendre au sommet d'une hauteur située à cinq ou six lieues de distance de la première, et à l'heure convenable, il se mit à supprimer et à rétablir l'obturateur alternativement et plusieurs fois de suite. La lumière, apparaissant et disparaissant, était pour le collaborateur le signal qu'il renvoyait aussitôt, et qui était observé du lieu d'où il était parti.

lumière, fit voir combien le pauvre Galilée était loin de comptie. Il dut s'en retourner avec un résultat négatif, se disant à lui-même avec résignation: Cependant sa vitesse n'est pas infinie.

La science est donc en mesure aujourd'hui, grâce à M. Fizeau, de prouver avec une précision jusqu'ici impossible, que la lumière fait à peu près de soixante-dix mille lieues à la seconde. Par l'observation des satellites de Jupiter, elle montre que cette vitesse appartient à la lumière solaire. Par la mesure de l'aberration, elle montre que cette vitesse est la même pour toutes les étoiles, et dans la belle expérience récemment faite du mécanisme en présence d'un grand nombre de notabilités scientifiques, M. Fizeau met en jeu la lumière artificielle.

CORRESPONDANCES.

Messire N.—Beaumont.—Lettre reçue; très bien. Messire N.—St. Luc.—Reçu 5s. Messire H.—St. Paschal.—Lettre reçue; vous trouverez une note dans la feuille de ce jour relativement à ce que vous désirez connaître.

PRIX RÉDUIT.

LA LYRE CANADIENNE,

Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes: Par chaque copie reliée, 2s. Do brochée, 1s-3d.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS DE New-York. les 1er et 15 de chaque mois. STEAMERS POUR CHAGRES: SALON de l'arrière \$125, de l'avant \$100, CABINE d'en bas \$90, Steerage \$65.

CHARLES BAILLARGÉ,

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de CAOUTCHOUC, pour DAMES et MESSIEURS.

MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU Depot americain de Caoutchouc, Rue STE-FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du sousigné.

BAZAR de la Société charitable des Dames Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité.

Mesdames FAN YELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOULSEY. Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et U. Tessier, tiendront la table de rafraichissements.

Maintenant en débarquement, et a vendre par le sousigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVIEVRE de "DeeKuypers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. SCORR, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grand Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Matane, comté de Rimouski, ou au sousigné à Québec. E. LACROIX, rue Sault-au-Matelot. Québec, 12 décembre 1849.

Aux électeurs de la Cité et de la Banlieue de Québec.

MESSIEURS, J'AI accepté la situation de commissaire en chef des Travaux Publics, avec un siège dans le conseil exécutif. Par là mon mandat est résolu. Je dois me soumettre de nouveau au creuset électoral, à votre approbation, ou réprobation. Si ces charges honorables qui m'étaient offertes, m'eussent disqualifié de la représentation populaire, je les aurais refusé; mais comme elles me fournissent les moyens de servir plus efficacement mon pays, et de vous être plus utile, j'ai cru que je ne pouvais les refuser sans faire une injustice, et à vous-mêmes, et à tout le district de Québec.

Déjà trois fois vous m'avez élu unanimement pour vous représenter en parlement. Depuis plus de six ans je me suis dévoué à la défense de vos intérêts, et de ceux de tout le pays. Si votre confiance, dont vous m'avez ci-devant honoré, est éteinte, ou affaiblie parce que j'ai accepté un emploi public, dites-le librement: rejetez-moi, et choisissez un autre représentant. Alors je rentrerai dans la vie privée qui a tant de charmes pour moi, et que je n'ai quittée que pour consacrer mes faibles services à ma patrie, et à vous en particulier.

fiance du peuple. Que c'est au peuple, à la majorité du peuple à gouverner par l'intermédiaire de ses mandataires. Que le règne de l'Oligarchie, du patronage, du favoritisme est fini et proscrit pour toujours au Canada. En un mot que vous voulez conserver dans toute sa plénitude le gouvernement responsable que vous avez conquis par une lutte longue et pénible.

Pour capter la faveur, et obtenir les suffrages des électeurs la veille d'une élection, des candidats font quelquefois de grandes promesses, récitent un long credo politique; les promesses s'évanouissent souvent avec le dernier hurrah de l'élection, et ce credo, souvent ils n'y croient pas! Mon credo politique vous est connu, et vous pouvez le connaître par ma conduite politique passée. Cette conduite vous est-elle une garantie suffisante pour l'avenir? C'est à vous à en juger, je n'en ai pas de meilleur à vous offrir. Si vous me confiez de nouveau votre mandat, je travaillerai pour vous, et dans l'Assemblée Législative comme ci-devant et dans le conseil exécutif. Comme conseiller exécutif, mon devoir sera de faire connaître vos besoins, vos désirs, et de faire valoir vos intérêts de tous genres, et ceux de toute la province.

Je laisse avec confiance le soin de mon élection à votre patriotisme bien connu. Si j'obtiens vos suffrages, je m'efforcerai de rendre et faire rendre justice à tous mes constituants, à tous mes concitoyens, de quelque langue, origine, ou religion qu'ils soient; ma devise sera pour l'avenir, comme par le passé, — Droits égaux. — Justice égale.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très dévoué serviteur, J. CHABOT. Québec, 28 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu. UNE personne étant allée dans différents lieux, à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'aurait en leur possession, de vouloir bien le donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement 2 RUE LA FABRIQUE. vis-à-vis le Magasin de M. Boissau, Frères du Marché de la Haute-Ville, U E B F C.

CHARLES BAILLARGÉ, Pratique et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.—Québec, juillet, 1849.

H. S. DALKIN, MARCHAND DE BOIS, No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 1849.

E. TALBOT, Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue S. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de Cour.—12 mai, 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossez, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larière. Québec 29 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL No. 14, RUE STE-FAMILLE, QUE